



PROCES-VERBAL NO 15 DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 25 septembre 2024 à 19h30 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de Mme Geneviève Nenning, présidente du Conseil général pour la période 2024-2025.

Vice-présidence : Mme Cornelia Rolli Salathe

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo

M. Serge Jemmely (remplaçant de Mme Marlyse Spiegel, démissionnaire)

M. Raphaël Thalmann

M. Bernard Sturny

M. Michel Werro

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance no 14 du 22 mai 2024
5. Communication de la présidence / informations du bureau du Conseil général
6. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation Sarine Campagne et Haut – Lac français.
 - 6.1 Modification de l'art. 16 – vote
 - 6.2 Modification de l'art 39 – vote
7. Création d'un groupe de travail relatif au règlement sur la gestion des déchets
8. Information sur l'évolution fiscale
9. Retour des présidents des commissions
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance à 19.30 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, plus particulièrement aux apprentis employés de commerce de la commune, ainsi qu'à leur formatrice. Elle espère de tout que cette soirée les motivera à participer activement à la vie politique de notre grande commune.

Le syndic, M. Martin Moosmann s'est excusé.

La présidente informe l'assemblée qu'en raison d'une panne de WIFI, le beamer n'est pas disponible et que des dossiers papiers sont à disposition sur les tables.

Elle rappelle que les débats sont enregistrés, que les participants sont priés d'utiliser les micros mis à disposition et les remercie de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Chacun peut s'exprimer en français ou en allemand. Elle rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandés.

La convocation à cette séance a été publiée dans la FO n° 37 pages 1473-1474 avec l'ordre du jour. Chaque conseillère et conseiller général l'a également reçu par courrier. Tous les documents utiles relatifs à l'ordre du jour ont été postés sur le cloud, pour la plupart avant le délai légal de 10 jours.

Aucune remarque n'étant émise, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Appel nominal

Mme Geneviève Nanning, présidente, passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mme Marlyse Spiegel, M. Philippe Stoehr, M. Erwin Blaser, Mme Regula Hayoz et Mme Martine Jemmely. 45 conseillers et conseillères sont présents.

La majorité absolue est fixée à 23 voix.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance

Chaque membre du Conseil général a reçu l'ordre du jour tel que proposé ci-dessus.

Comme il n'y a pas de questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour, la présidente passe au vote.

Vote :

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) l'ordre du jour tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal no 14 de la séance du 22 mai 2024

La présidente informe le conseil général que des corrections ont été apportées au procès-verbal provisoire posté sur le cloud. Il s'agit en page 2, point 4 d'une modification de date, à savoir le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 et non pas du 13 décembre 2023 et de diverses fautes qui n'ont pas d'influence sur son sens.

M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, indique qu'une correction doit être apportée à la page 8, point 1, 1^{er} paragraphe : "règlement des déchets". Contrairement à ce qu'il avait indiqué le 22 mai, il ne s'agit pas du règlement des déchets, mais du règlement sur les parchets communaux qui sera soumis pour approbation au conseil général en décembre de cette année.

Suite à ces précisions, la présidente soumet le procès-verbal au vote avec les modifications demandées.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 avec les corrections indiquées et tenant compte de la précision de M. Daniel Aeschlimann.

5. Communication de la présidence / Informations du bureau du conseil général

Secrétariat :

Mme Nanning souhaite plein succès à Mme Andrea Baechler qui succède à Mme Sarah Spiegel et remercie Mme Anne Rochat de bien vouloir la coacher aussi longtemps que nécessaire. Elle relève que cette tâche demande énormément d'investissement en temps dans les semaines qui précèdent les séances du bureau, celles du conseil général et dans les semaines qui les suivent. L'activité professionnelle de Mme Sarah Spiegel, ainsi que ses horaires de travail figés ne lui permettaient plus de consacrer le temps nécessaire à la fonction de secrétaire du conseil général. Elle remercie Mme Sarah Spiegel pour le travail fourni pendant cette année.

L'onglet "Conseil général" sur le site Internet de la commune est désormais à jour. Les listes « Questions – propositions – postulats » ont été revues afin d'en faciliter la lecture. Les textes intégraux sont insérés aux procès-verbaux des dates indiquées et peuvent être consultés par tout un chacun. Cet onglet sera mis à jour, conformément à la loi sur les communes, dans les 20 jours qui suivent la séance du conseil général.

La présidente invite les conseillers et conseillères à consulter régulièrement le site internet de la commune et plus spécialement, le cloud du conseil général. Une quantité importante d'informations y figure.

Démission de M. Stéphane Renz de la commission financière

La Présidente informe que M. Stéphane Renz a démissionné de la commission financière. Il sera procédé à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle membre à la séance du conseil général du mois de décembre. Mme Nanning remercie M. Stéphane Renz pour son engagement sans relâche pendant toutes ses années.

Démission de Mme Marlyse Spiegel

La semaine dernière, Mme Marlyse Spiegel a fait parvenir sa démission tant en qualité de scrutateur que de membre du conseil général indiquant qu'elle souhaitait réorienter ses priorités. Au nom des membres du bureau, la présidente la remercie pour son engagement. M. Serge Jemmely la remplace en tant que scrutateur. Une élection pour le poste de scrutateur/scrutatrice pour le groupe "Le Centre" aura lieu en décembre. Mme Nanning précise que le remplacement de Mme Marlyse Spiegel au sein du conseil général est géré par l'administration communale.

Collaboration conseil communal – conseil général

Le 17 juin 2024, la présidence a rencontré une nouvelle fois le conseil communal, rencontre au cours de laquelle ils ont échangé sur le thème de la collaboration. Une des propositions du bureau du conseil général était de créer de petits groupes de travail pour des projets ponctuels, proposition à laquelle le conseil communal a en quelque sorte déjà adhéré puisqu'il souhaite nommer un groupe de travail pour finaliser le règlement sur la gestion des déchets. D'autres questions pratiques et d'ordre général ont également été abordées. Une nouvelle rencontre est d'ores et déjà agendée au 28 octobre 2024.

Sur l'initiative du conseil communal, la présidence du conseil général, le bureau, les chefs de groupe, les conseillers et conseillères communaux, nos secrétaires, le responsable technique, ont bénéficié d'une petite formation dispensée par M. Christoph Wieland, préfet, et Mme Lucie Bapst, juriste, avec pour sujet le rôle du conseil général, celui du conseil communal, les compétences de chacun, le maniement des outils parlementaires (motion d'ordre, amendements, postulats, etc.) ainsi que des questions d'ordre général et conseils utiles.

La chose à retenir est qu'il est important de travailler ensemble, dans le respect des compétences de chacun et surtout de privilégier le dialogue.
Les documents sont placés sur le cloud du Conseil général.

Sortie Conseil communal – conseil général

Un grand merci à tous d'avoir répondu à l'invitation, même si c'était par la négative. Au final, 22 personnes ont participé à l'initiation au golf et 32 à la partie "apéro".

6. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation Sarine Ouest et Haut-Lac français

L'association demande de voter la modification de deux articles en deux scrutins distincts. La présidente passe la parole au conseil communal pour les explications au préalable pour l'art. 16.

6.1 Modification de l'art. 16

Mme Marianne Scherrer Brantschen informe que les modifications de l'art. 16 relatives à la composition du comité ont déjà été présentées au printemps 2023. Les modifications des statuts avaient alors été refusées en raison de la modification de la clé de répartition. Le nouveau CO de Givisiez a droit à un membre au comité de l'association ce qui fait passer le nombre des membres de 10 à 11.

Art. 16 nouveau :

« Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et onze autres membres selon la représentation suivante :
Un-e représentant-e par commune par siège (Avry – Gibloux – Givisiez – Marly) ou utilisatrice Villars-sur-Glâne. »

Aucune question ou remarque n'étant émise, la présidente passe au vote.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) la modification de l'art. 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation Saine Ouest et Haut-Lac français

6.2 Modification de l'art. 39

Une étude démontre une augmentation du nombre d'élèves, il faut plus de salles de classe et rénover certains CO, ce qui va engendrer une augmentation des coûts. La limite d'endettement de l'association doit être modifiée de 100 millions à 150 millions.

Art. 39 nouveau

« Emprunts de l'association »

Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction des écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'assemblée des délégués. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 150 millions. »

Au moment des remarques ou questions, M. Rufino Leon s'interroge si la demande venant de la part de l'assemblée des délégués, qui a elle-même déjà approuvé cette augmentation, ne devrait pas provenir de la part de tiers, car c'est elle qui dépensera le montant qu'elle s'est accordé.

M. Eric Vonlanthen explique le processus. C'est en principe le comité de l'association du CO qui aborde l'assemblée des délégués. Si l'assemblée des délégués entre en matière, chaque commune doit voter cette augmentation. Cette modification n'est valable que si la majorité des communes l'accepte.

Il n'y a pas d'autres questions.

Par M. Stéphane Renz la commission financière invite le conseil général à accepter l'augmentation demandée.

Le conseil général accepte par 44 voix (44 oui, 0 non, 1 abstention) la modification de l'art. 39 des statuts de l'Association du cycle d'orientation Saine Ouest et Haut-Lac français

7. Création d'un groupe de travail concernant le règlement sur la gestion des déchets

La présidente passer la parole à M. Daniel Aeschlimann qui va expliquer dans les grandes lignes la tâche qu'aura ce groupe de travail.

M. Aeschlimann Daniel explique, que le règlement sur les déchets doit être modifié en fonction de l'évolution de la vie, car à Courtepin actuellement tous les déchets sont ramassés, ce qui coûte toujours plus cher à la commune.

Le service technique a déjà élaboré un projet qui a été présenté au conseil communal. Afin de pouvoir présenter au conseil général pour approbation un règlement déjà discuté et examiné, M. Daniel Aeschlimann souhaite collaborer avec un groupe de travail.

Mme Geneviève Nenning informe que les chefs de groupe ont d'ores et déjà communiqué les noms de leur représentant :

Pour notre commune :	M. Norbert Haas
Entente bourgeoise :	M. Daniel Fuhrer
Pluriel :	M. Jean-François Haas
Le Centre :	M. Didier Aeberhard
Courtepin Ensemble :	M. Pascal Vinard

Comme il n'y a pas d'autre proposition, les membres proposés sont élus dans le groupe de travail.

Le conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) la création d'un groupe de travail pour travailler sur le règlement sur la gestion des déchets avec les membres proposés par chaque groupe

8. Information sur l'évolution fiscale :

Eric Vonlanthen explique de façon détaillée la situation financière de la commune. Il s'excuse auprès des collègues germanophones pour les traductions de dernière minute qu'il a effectuées lui-même et qui ne sont certainement pas parfaites.

Il est important de savoir que le budget 2025 doit être le plus juste possible, car il sera le point de départ pour la planification financière future. Il explique également les principes légaux de la limite d'endettement.

Il indique que le conseil communal souhaite présenter en décembre la situation financière la plus précise possible et plusieurs propositions de budget 2025.

Il mentionne que le conseil communal a fait des simulations de budget au taux actuel et à 0.80% qui peuvent être consultées en pages 31 et 33 du dossier papier, qui tiennent compte des investissements classés en B sur le plan financier. En page 29 il y a une simulation de toutes les investissements classe A et quelques B. On s'aperçoit que si l'on veut réaliser tous les investissements qui figurent sur le plan financier jusqu'en 2031, ce n'est pas réalisable sans une hausse d'impôts.

L'important sera de tenir compte de tous les indicateurs financiers, de toutes les dispositions légales applicables et de la capacité financière de la commune. L'endettement ne doit pas dépasser 200%.

M. Stéphane Renz se demande, si au vu de toutes les explications données et du volume de travail, le conseil communal sera en mesure de présenter une planification des investissements correcte. Les séances de la commission financière sont agendées fin novembre. Il reste à peine 2 mois soit un peu plus de 6 semaines au conseil communal pour finir ses projets avec une planification des investissements réalistes et les remettre à la commission financière une dizaine des jours avant les séances.

M. Eric Vonlanthen indique qu'il dispose d'une série d'outils, que quelques analyses ont déjà été faites, que des séances sont agendées spécifiquement pour cela et que maintenant il y a un nouveau responsable technique qui peut les aider et qui est intégré à ces discussions.

M. Rufino Leon Rufino fait remarquer qu'en comparant les courbes présentées, on constate que l'on se rapproche très rapidement de la limite de 200%. Cela est incompréhensible quand on se réfère au montant que la commune de Courtepin est sensée pouvoir investir.

M. Eric Vonlanthen indique que les courbes ne tiennent pas seulement compte des investissements B mais également des investissements obligatoires A, des engagements hors bilan et des charges financières liées aux investissements. Ces calculs sont faits par rapport au poids de la dette et au revenu. Si le revenu baisse de MIO 1.5, cela va très vite.

M. Franz Walter demande ce qui se passe avec les investissements B et C si le conseil général vote une baisse d'impôts. Ces investissements seront-ils purement et simplement tracés ?

M. Eric Vonlanthen explique qu'il est clair, que dans le cas d'une baisse d'impôts, le plan financier devra être revu et les investissements réétudiés.

M. Jonas Aebischer précise que les projets qui ne seront pas mis au budget ne sont pas "morts" mais que si on veut tous les réaliser malgré tout, il faudra en connaître les conséquences éventuelles dont l'une pourrait être une hausse d'impôts.

9. Retour des présidents des commissions

Avant de passer la parole aux personnes concernées, la présidente précise que :

Le président de la commission de naturalisation ne s'exprimera pas dans la mesure où Mme Marianne Scherrer-Brantschen en a parfaitement résumé l'activité lors de la séance du conseil général du 22 mai 2024.

Le président de la commission financière donnera en décembre un aperçu du rôle de la commission financière.

M. Stéphane Renz précise que cela se fera plutôt en mars 2025 car la séance de décembre est généralement très chargée.

9.1 Commission d'aménagement :

Le président, M. Mario Wüthrich prend la parole :

Les PAL :

Pour le secteur Villarepos, il y a énormément d'oppositions qui ont dues être traitées et ont été toutes rejetées. Actuellement il y une douzaine de recours pendants au Tribunal cantonal. La commune est dans l'attente des décisions de cette autorité sachant que les dossiers peuvent aller jusqu'au Tribunal fédéral.

Secteur Pensier - Barberêche :

Les travaux sont terminés. Il y a une année, le dossier a été transmis à Fribourg aux services cantonaux pour examen. Ces services ont demandé que le projet de la STEP soit prêt, changement d'affectation du terrain y compris. La parcelle est actuellement en zone agricole et doit passer en zone d'intérêt général. La commune espère un retour avant Noël.

Secteur Courtepin

Il y a peu de changement.

Secteur Wallenried :

Le PAL est en ordre.

Sont attendus en retour, les PAL de Villarepos et Barberêche – Pensier en vue de les harmoniser.

Mesures d'économie d'énergie et de poses de panneaux photovoltaïques

M. Mario Wüthrich informe que les CECB+ des bâtiments communaux sont terminés et que les rapports sont déposés. Concrètement, les mesures à prendre pour améliorer le bilan énergétique de ces bâtiments sont connues. M. Jonas Aebischer est en charge de la mise en route des projets liés aux mesures à entreprendre.

M. Daniel Werro demande si le PAL de Barberêche concerne bien Pensier-Barberêche. M. Mario Wüthrich répond par l'affirmative et que le PAL englobe bien les deux villages de Barberêche et Pensier.

M. Daniel Werro demande si les rapports CECB déposés mentionne les classes des bâtiments A B C D.

M. Mario Wüthrich répond que les rapports complets ont été déposés et qu'ils mentionnent les mesures qui devraient être prises pour chacun des bâtiments.

Mme Carole Plancherel demande si le changement d'affectation du terrain pour la STEP a été inclus dans le PAL, si le terrain appartient toujours au Groupe E et si le propriétaire du terrain revendique un dédommagement.

M. Daniel Aeschlimann explique que le terrain n'appartient pas au Groupe E mais à Antiglio, que la commune signera l'achat du terrain une fois le projet de la STEP validé par le canton et les permis de construire délivrés, qu'une convention entre Antiglio et la commune est d'ores et déjà signée, que tout a été pris en compte, notamment que le terrain doit être dépollué.

M. Jean-François Haas demande si la pose de panneaux photovoltaïques est envisagée en même temps que l'assainissement des bâtiments.

M. Mario Wüthrich répond que le conseil communal le souhaite. Il y a plusieurs toits à disposition.

M. Alain Carrel demande si l'octroi des permis de construire est bloqué du moment que le PAL n'est pas approuvé.

M. Mario Wüthrich dit que les permis de construire ne peuvent être octroyés si le PAL n'est pas approuvé, sauf pour les endroits qui ne sont pas pré-térêtés par les changements du PAL.

Mme Nicole Andrey demande si la commune est certaine de pouvoir acheter le terrain pour la STEP (il y a eu une votation qui approuve la construction d'une nouvelle STEP) et si la commune a renégocié l'achat du terrain suite aux nouvelles exigences liées à la présence d'une ancienne décharge.

M. Daniel Aeschlimann répond par l'affirmative en ce qui concerne l'achat du terrain, qu'une convention dont il ne peut révéler le contenu pour le moment existe et que les conditions ont effectivement été renégociées.

9.2 Commission culture loisirs

Mme Gilda Bello donne les informations suivantes :

1er août 2024

La jeunesse de Wallenried a accueilli environ 300 personnes sur la place de fête. Le retour des villageois reste positif ainsi que celui des membres des différentes sociétés organisatrices. Selon la jeunesse, l'ambiance était au rendez-vous.

Au niveau de l'animation, la jeunesse a été très contente. Le concert de la fanfare, le cor des alpes et le discours de la présidente ont permis d'animer l'ensemble de la soirée. Le feu d'artifice a été très apprécié tout comme l'animation pour les enfants. Bien quelques-uns d'entre eux ont apporté leur dessin afin d'obtenir leur surprise. Par ailleurs, le château gonflable a été très apprécié.

Découvertépin :

Malgré une météo capricieuse, les sociétés ont apprécié et restent motivées pour une 4ème édition. La commission culture et loisirs va réfléchir à peut-être changer un peu le concept mais toujours dans le même esprit.

Bénichon :

La distribution des cuchaules à l'école et à l'administration communale a globalement été bien appréciée.

Un spectacle d'hypnose aura lieu le 11 octobre prochain dans la salle Festisport. Les informations sont sur le site internet de la commune ainsi que le lien pour la billetterie. Les Flyers seront bientôt dans les boîtes aux lettres de la commune.

La présidente donne la parole aux conseillers généraux pour les questions :

M. Michel Schafroth fait remarquer que pour Découvertépin Villarepos ne fait plus partie du circuit. Il serait malgré tout agréable que des bâches publicitaires soient posées à Villarepos aussi.

M. Jonas Aebischer, conseiller communal, fait remarquer qu'il y a deux circuits et se pose la question de savoir s'il ne serait pas plus simple de se concentrer sur une partie. On pourrait éventuellement changer le parcours d'année en année.

Mme Gilda Bello répond qu'elle prend note de ces observations.

M. Jean-François Haas revient sur l'organisation de la bénichon et la distribution de cuchaules à l'école, il estime notamment qu'une bénichon villageoise telle qu'on la connaissait serait bien accueillie.

Mme Gilda Bello indique que ce n'est pas la volonté qui manque et que si, à elle seule, elle arrivait à organiser une telle fête, elle le ferait volontiers. Elle espère que, dans le cadre de l'Intersociété, elle trouvera un écho pour son organisation et que les sociétés restent motivées.

Mme Valérie Riedo propose de mettre sur pied un comité de bénichon. Cela pourrait peut-être aider à motiver les sociétés.

En parlant de Découvertépin, Mme Valentine Schmutz Julmy, qui s'occupe de l'école de musique relève que les gens ne sont pas très nombreux car les routes ne sont pas forcément fermées. Elle se rend bien compte que ce n'est pas si simple de les fermer.

10. Information du conseil communal :

Lors de la préparation de cette séance, la présidente a communiqué au conseil communal les sujets qui reviennent régulièrement sur le tapis et/ou font l'actualité. Toutes les questions relatives aux informations qui vont suivre pourront être posées dans les divers.

M. Eric Vonlanthen précise tout d'abord que les questions relatives aux informations qu'il va donner concernant les investissements, pourront être posées immédiatement dès lors qu'il ne s'agit pas d'informations d'ordre général.

M. Eric Vonlanthen passe en revue la liste des investissements votés, réalisés ou non, il en explique l'avancement ou les raisons qui ont fait qu'ils n'ont pu être réalisés ou qu'en partie réalisés. Tous les détails se trouvent dans les dossiers papiers aux pages 37 à 43.

M. Eric Vonlanthen donne quelques informations relatives au personnel communal :

Le nouveau responsable technique, M. Shahin Dabaghchian est entré en service le 1^{er} septembre 2024.

Deux apprenties ont terminé leur apprentissage. Ils ont bien réussi leurs examens. Le conseil communal les félicite.

Une personne au service technique est actuellement en arrêt maladie pour une durée indéterminée.

Le conseil a malheureusement dû prendre la décision de se séparer de M. Nicolas Gurtner, concierge.

Les postes de collaborateur au service des finances à 80%, de gestionnaire des ressources humaines, de secrétaire germanophone à l'école ainsi que d'apprenti ont été mis au concours.

M. Mario Wüthrich donne les informations suivantes :

Dans le domaine de la santé, chaque commune doit disposer maintenant d'un concept Senior+. Le conseil communal a déposé son dossier et attend maintenant le retour de Mme Camezind, collaboratrice auprès du service de la santé et des affaires sociales. A ce jour, Courtepin est la seule commune du district à avoir déposé un dossier.

Au niveau de la commission Horizon, un test pour le transport des personnes âgées avait été annoncé. A ce jour, la demande est relativement faible et un nouveau bilan sera effectué fin octobre. Il faudra certainement encore quelques temps avant que les aînés connaissent le service et l'utilisent.

Home St-François : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste l'aménagement extérieur à faire. Toutes les chambres disposent d'une salle de bain individuelle. Les résidents sont tous dans leurs nouvelles chambres. L'inauguration et les portes-ouvertes auront lieu en principe au printemps 2025. La population pourra jeter un coup d'œil dans ces nouveaux locaux.

Un mot sur les éoliennes : le canton a demandé à toutes les communes de mettre un terrain à disposition pour la pose de mâts de mesure. La commune de Courtepin a répondu par la négative, ceci au regard du résultat de la votation qui était négatif.

M. Daniel Aeschlimann revient sur les points suivants :

M. Daniel Aeschlimann remercie les membres du conseil général qui se sont mis à disposition du groupe de travail pour le règlement règlement sur la gestion des déchets. Ils recevront prochainement une convocation.

Valtraloc Courtepin

Une séance est prévue le 10 octobre 2024 avec les représentants du Service des Ponts et chaussées et une réponse plus précise sera donnée à la séance de décembre. L'opposition étant levée, la question se pose de savoir si la mise à l'enquête qui a eu lieu en 2017 est toujours valable. Il y a déjà un problème, deux places de parc pour les bus TPF sont disponibles, c'est insuffisant, il en faut trois. M. Daniel Aeschlimann espère pouvoir donner des précisions en décembre.

Zone 30 :

Il y a eu 4 mises à l'enquête distinctes, par secteur.

- Courtepin : A cause du dépose-minute, le préavis est négatif. La police et le Service de la mobilité ont suggéré des adaptations secondaires pour le projet, notamment la création de places de stationnement en épi. Le bureau d'ingénieur Benninger est chargé de réviser les plans, avec une probable nouvelle mise à l'enquête. Cette approche pourrait potentiellement résoudre les problèmes de stationnement autour de l'église et faciliter les opérations de dépose-minute.
- Wallenried : Le projet est actuellement suspendu à cause de l'arrêt de bus en raison de l'absence de rehaussement pour les personnes handicapées. En outre, aucun accord n'a été trouvé avec le propriétaire du terrain. Il a été décidé de déplacer l'arrêt de bus entièrement sur le terrain communal, ce qui occasionnera une nouvelle mise à l'enquête.
- Pensier : Des modifications mineures ont été apportées au projet.
- Courtaman école : Une opposition a été traitée. Celle-ci a finalement été retirée. L'approbation du canton est maintenant attendue.

Parkings communaux : une proposition sera élaborée avec l'aide du service technique que le conseil communal examinera dans un premier temps et qui sera ensuite soumise au conseil général.

Mme Marianne Scherrer-Brantschen informe de l'avancement de ses dossiers :

Postulat « commission enfance jeunesse » :

Le bureau demande un résumé de l'état du postulat relatif à la commission jeunesse, sachant qu'un rapport doit être déposé dans un délai d'une année.

Mme Marianne Scherrer Brantschen informe que le rapport concernant la création d'une commission jeunesse est rédigé et doit maintenant être discuté au Conseil communal. Il est prévu de transmettre le rapport au conseil général lors de la séance de décembre.

Transports scolaires :

Comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 22 mai 2024, la gestion des transports scolaires a été confiée aux Transports Publics Fribourgeois (TPF). Ce choix a été motivé par la volonté de s'appuyer sur une entreprise spécialisée, dont c'est le cœur de métier. En tant que prestataire expert en matière de transport, les TPF disposent des compétences et des ressources nécessaires pour assurer un service fiable et adapté aux besoins de notre commune.

L'un des avantages majeurs de ce partenariat réside dans la gestion des imprévus, notamment en cas d'absence de conducteurs. Les TPF sont en mesure de trouver rapidement des solutions, évitant ainsi les difficultés que nous rencontrions précédemment, qui engendraient des frais supplémentaires pour la commune. Par ailleurs, l'entreprise met à disposition des véhicules de taille appropriée, en fonction des besoins spécifiques de chaque trajet.

Jusqu'à présent, la commune gérait directement ses bus scolaires tout en collaborant avec deux partenaires supplémentaires. Toutefois, il est apparu nécessaire de confier cette mission à une entité disposant d'une expertise plus large en matière de transport. Bien que le choix se soit porté sur les TPF, d'autres prestataires auraient pu être envisagés.

Du point de vue stratégique, ce changement coïncidait avec la nécessité d'évaluer l'état de notre flotte de bus et de repenser notre mode de gestion des transports scolaires.

Mme Marianne Scherrer Brantschen tient à souligner que la commune s'acquitte pleinement de sa mission d'organisation des transports scolaires, en veillant à proposer des trajets conformes aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BFU) en termes de durée et de pauses, notamment à midi. Pour les parents qui jugeraient la pause de midi insuffisante, la commune propose un service d'accueil extrascolaire.

Toutefois, certains choix, tels que l'option de recourir au pédibus ou à un mode de garde à midi, relèvent de la responsabilité des parents et ne font pas partie des compétences communales.

Conseil des parents :

Le Conseil des parents a décidé d'élargir l'organisation des marchés gratuits, qui passeront désormais de 1 à 2 événements par an. Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce concept, il s'agit de marchés où les familles peuvent récupérer gratuitement des vêtements et des articles variés. Ces événements permettent aux parents, accompagnés de leurs enfants, de se procurer des habits adaptés à la saison, que ce soit pour les camps de ski en hiver ou pour les activités estivales.

La semaine dernière, M. Jean-Luc Barras a organisé une ligne pédibus avec la collaboration d'autres parents dans son quartier. Le conseil communal espère que cette ligne aura du succès.

M. Jonas Aebischer informe sur l'avancement de ses dossiers

Ferme Michel :

M. Jonas Aebischer remercie les membres du jury et informe que le conseil général devra voter un crédit de planification en décembre. Il faudra ensuite, établir un avant-projet, puis un projet, estimer les coûts. Le conseil communal espère pouvoir faire tous ces travaux dans le délai d'une année et faire voter le crédit de construction en septembre 2025. Le projet devra ensuite être obligatoirement voté par la population de la commune. Le PAL du secteur est actuellement en travail. M. Jonas Aebischer espère pouvoir mettre à l'enquête public fin 2025, il faudra certainement traiter des oppositions, passer le dossier auprès des services de l'Etat.

11. Divers

Mme Cornelia Rolli-Salathé, vice-présidente, indique l'état des travaux.

Le groupe de travail est actuellement dans la phase finale du processus de rédaction. Une fois que le document aura été discuté et validé au sein du groupe, cette première version sera envoyée à tous les membres du conseil général afin qu'ils puissent la consulter et faire part de leurs commentaires. Ils devraient recevoir un courrier électronique de la part du groupe de travail dans les semaines à venir.

La présidente passe la parole aux conseillères et conseillers qui souhaitent poser des questions ou formuler des remarques.

Mme Valentine Julmy demande si la commune de Courtepin a été abordée par la Poste suite à l'annonce faite à propos de la fermeture de certains bureaux de poste.

M. Eric Vonlanthen répond que cela n'est pas le cas à jour, mais que le conseil communal suivra attentivement l'affaire.

Transports scolaires Villarepos :

M. Dany Horner du groupe Pluriel estime que le côté humain se perd depuis que les TPF s'occupent des transports et demande au conseil communal s'il est possible de faire un effort pour que les enfants aient plus de temps pour manger à midi. M. Dany Horner précise, que déjà auparavant, on s'est rendu compte que, le bus étant plus grand, pour le chauffeur c'était plus difficile à gérer si un enfant se levait par exemple. Ne serait-il pas opportun de mettre des bus plus petits en tout cas pour les enfants en bas âge qui ferait un trajet direct de 20 minutes ? La commune ne devrait-elle pas tenir compte plus du besoin des enfants ?

Mme Marianne Brantschen répond que géographiquement, c'est très compliqué et qu'il n'y pas que Villarepos qui souffre de petites pauses. Il y a également les enfants qui habitent au fond de Courtaman qui ont 25 minutes de marche. Il ne faut pas oublier non plus qu'un bus ne peut pas circuler aussi vite qu'une voiture. Les enfants sont fragiles de nos jours. Il faudrait travailler avec un parrainage. Le conseil des parents est également conscient de toutes ces remarques. Mme Marianne Scherrer Brantschen prend note encore une fois de tous ces points.

M. Michel Schafroth intervient au nom d'un collectif de parents soucieux du bien-être de leurs enfants.

Il relaye les soucis des parents :

- Ils n'ont reçu l'information des horaires des bus que le lundi 19 août alors que l'école débute le jeudi 22 août. Difficile pour les parents de réagir.
- 2 bus sont au départ de Villarepos, le premier, le bus « Le lion » met 21 minutes en passant par Cournillens. Il fait 4 arrêts.
- Le second, le bus « Gloria l'hippopotame » met lui 28 minutes en passant par Wallenried. Il fait 8 arrêts. Là n'est pas le problème. Où ça se gâte c'est à midi car certains enfants n'ont pas assez de temps pour manger.

M. Michel Schafroth regrette que l'entretien prévu en septembre ait été annulé par le conseil communal au motif que les renseignements seraient donnés en séance du conseil général afin que tout le monde ait les mêmes renseignements en même temps.

Il prie le conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Qui fait le planning ?
- Pourquoi passer par Cournillens, pour prendre 1-2 enfants ? Pourtant Cournillens ne fait pas partie du cercle scolaire avec Courtepin.

- Combien y a-t-il d'enfants lors de chaque arrêt ? Une liste devait être remise aux parents. Elle fait à ce jour toujours défaut.
- Il n'y a aucun contrôle lors de la prise en charge des enfants, donc pas sécurisant, ni pour les enfants ni pour les parents. Il est arrivé que le bus parte sans tous les enfants. Ils sont retournés à l'école pour que la maîtresse appelle les parents afin de venir les chercher à l'école.
- Est-ce exact qu'y avait-il un 3^{ème} bus pour Villarepos, mais qu'il a été affecté à une autre commune ?
- Est-ce qu'un bus supplémentaire est planifié, pour le bien être de tout le monde ?
- Est-il acceptable de faire 1 heure de route à des enfants de 5-6 ans pour manger en 20 minutes ?
- Trouvez-vous normal de demander à ces mêmes enfants de passer deux heures de leur temps dans les transports scolaires ?
- Finalement après avoir entendu les informations de notre conseillère communale, M. Michel Schafroth demande si les parents qui se plaignent doivent mettre leurs enfants à l'accueil extrascolaire.

M. Michel Schafroth attend les réponses aux questions ci-dessus à la prochaine séance du conseil général.

Mme Marianne Scherrer Brantschen confirme que les réponses seront données à la prochaine séance.

M. Boris Geiser demande si, après avoir été approché par l'Association apicole du Lac, il est possible de mettre dans le bulletin communal toute une série d'informations relatives au frelon asiatique qui permette à la population de l'identifier, de détruire une colonie par exemple ? Si oui, comment faut-il procéder ?

M. Eric Vonlanthen répond qu'un article à ce sujet peut sans autre être publié. Pour cela, il faut s'adresser à l'administration communale. Mme Gilda Bello indique que, dans la mesure du possible, les textes doivent être remis dans les deux langues.

Mme Sandrine Spicher demande quel est l'avancement du projet de place de jeux à Pensier, en dessous de la maison Dominique, et quelles sont les prochaines échéances.

M. Jonas Aebischer répond qu'il espère pouvoir présenter quelques options à la prochaine séance

Mme Carole Plancherel demande quand est-ce que l'aménagement de la zone 30 à Pensier pourra démarrer dans la mesure où le dossier est quasi terminé.

M. Daniel Aeschlimann indique qu'il ne peut pas répondre précisément, car n'a pas le dossier en tête. Il se rappelle qu'il y avait une modification mineure : un potelet qui se trouvait sur du terrain privé.

M. Jean-François Haas a une question relative aux transports des personnes âgées. Dans son postulat, il avait inclu les personnes à mobilité réduite, comme par exemple des personnes qui ne peuvent plus conduire pendant un certain temps car handicapées momentanément. Il demande si sa remarque a été prise en compte pour les tests.

M. Mario Wüthrich répond qu'actuellement, un projet pilote est sur pied, avec des personnes privées qui se mettent à disposition. Pour les personnes handicapées, cela demande un autre engagement qui pourrait être vu avec la fondation Passe-Partout.

La présidente tient à remercier tous les membres pour leur engagement. Elle remercie également le conseil communal que la vice-présidente et elle-même ont rencontré à plusieurs reprises, avec qui la collaboration s'améliore toujours.

C'est le groupe "Courtepin – Ensemble" qui servira l'apéro.

La séance est close à 21h50.

La présidente :

Geneviève Nenning

La secrétaire

Andrea Bächler :

provisoire